



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 4 juillet à 19 h 30, les membres du conseil discuteront des demandes de dérogations mineures suivantes :

- **74, rang de la Rivière-des-Envies Nord-Est** : Lotissement d'une propriété avec une façade sur rue de 5 mètres au lieu de 50 tel que stipulé à l'article 8.2 du règlement de lotissement.
- **Lot 5 394 800, route 159** : Agrandissement d'un bâtiment d'élevage ne respectant par la distance minimale de 12 mètres des lignes de terrain, tel stipulé à l'article 18.8 du règlement de zonage.
- **2040, route 352** : Construction d'une résidence unifamiliale avec une hauteur à mi-toit supérieure à 8 mètres, tel que requis dans la grille de spécification de la zone 215.

Toute personne intéressée par ces demandes de dérogation pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

Pour obtenir des informations supplémentaires relativement à ces demandes de dérogations mineures, vous pouvez vous adresser à la secrétaire du comité consultatif d'urbanisme ou à l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité.

Cet avis public est donné conformément aux dispositions de l'article 5.5 du *Règlement sur les dérogations mineures 2009-481*.

Donné à Saint-Stanislas ce 16^e jour du mois de juin 2023.

Lucille Bédard

Lucille Bédard

Secrétaire trésorière adjointe